



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

24

Nombre de pouvoirs

4

Nombre de votants

28

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le cinq octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; MARTIN ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme GOUVERNE donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LEGRIS donne pouvoir à M. ADAM ; Mme FERON donne pouvoir à M. MONCHAUX ; M. LABARRE donne pouvoir à M. COMOR.

Absent excusé : M. LION

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur François LUCIANI

2022.25 – Ressources Humaines : Création de poste

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8,

VU le tableau des effectifs de la Ville de Bonsecours,

CONSIDÉRANT les besoins identifiés au sein des services administratifs nécessitant le recrutement d'un agent supplémentaire,

CONSIDÉRANT l'intérêt porté sur le profil d'un fonctionnaire territorial titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent au sein des services de la Ville de Bonsecours,

Et après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Bonsecours le 12 octobre 2022

Laurent GRELAUD
Maire de Bonsecours



Loi du 2 Mars 1982
Document reçu le :

14 OCT. 2022

PREFECTURE DE
LA SEINE-MARITIME
DCL